

## Lettre d'entente 06 2010-2011

Entre la Télé-université

Et

Le Syndicat des professeures et professeurs de la Télé-université (SPPTU)

Objet : **Prolongation du délai de transmission pour approbation par le Conseil de gestion de la Politique de répartition des postes**

---

- ATTENDU la clause 8.5 de la convention collective qui prévoit que la Politique annuelle de répartition des postes doit être adoptée par le Conseil de gestion le 31 mai au plus tard, après avoir été approuvée par les Tables professorales et la Commission académique de la formation à distance (CAFAD);
- ATTENDU les délais entre les prochaines réunions de la Commission académique de la formation à distance (CAFAD) et le Conseil de gestion de la Télé-université;
- ATTENDU la nécessité de modifier la politique de répartition des postes afin que le développement académique de la Télé-université se dissocie de l'UQAM;
- ATTENDU le nouveau plan stratégique de la Télé-université.

Les deux parties conviennent de ce qui suit :

- que le projet de Politique de répartitions des postes soit présenté à la Commission académique de la formation à distance (CAFAD) du 12 mai 2011 et au Conseil de gestion du 7 juin 2011 pour son approbation.

Cette lettre d'entente interne vise à répondre à une situation particulière et ne pourra pas être invoquée par l'une ou l'autre des parties à titre de précédent ou dans le cadre d'un arbitrage.

En foi de quoi les parties ont signé à Québec, ce 31<sup>e</sup> jour du mai 2011.

Pour la Télé-université



---

Martin Noël



---

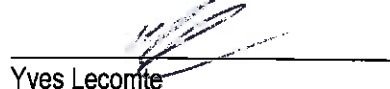
Lucie Loiselle

Pour le Syndicat des professeures et professeurs de la Télé-université



---

Alain Laramée



---

Yves Lecomte